

## CICLOPIROX BIOGARAN 8 %, vernis à ongles médicamenteux

**Veillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant d'utiliser ce médicament.** Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif.

### Dans cette notice :

1. QU'EST-CE QUE CICLOPIROX BIOGARAN 8 %, vernis à ongles médicamenteux ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?
2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAÎTRE AVANT D'UTILISER CICLOPIROX BIOGARAN 8 %, vernis à ongles médicamenteux ?
3. COMMENT UTILISER CICLOPIROX BIOGARAN 8 %, vernis à ongles médicamenteux ?
4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?
5. COMMENT CONSERVER CICLOPIROX BIOGARAN 8 %, vernis à ongles médicamenteux ?
6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

### 1. QU'EST-CE QUE CICLOPIROX BIOGARAN 8 %, VERNIS À ONGLES MÉDICAMENTEUX ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

AUTRES ANTIFONGIQUES A USAGE TOPIQUE.

CICLOPIROX BIOGARAN 8%, vernis à ongles médicamenteux est destiné au traitement des mycoses (onychomycoses) des ongles des pieds et des mains. La substance active, le ciclopirox, pénètre l'ongle et détruit les champignons.

### 2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAÎTRE AVANT D'UTILISER CICLOPIROX BIOGARAN 8 %, VERNIS À ONGLES MÉDICAMENTEUX ?

**N'utiliser jamais CICLOPIROX BIOGARAN 8%, vernis à ongles médicamenteux:**

- si vous êtes allergique (hypersensible) au ciclopirox ou à l'un des autres composants contenus dans CICLOPIROX BIOGARAN 8%, vernis à ongles médicamenteux ([voir paragraphe 6](#)),
- si vous avez moins de 18 ans.

**Faites attention avec CICLOPIROX BIOGARAN 8%, vernis à ongles médicamenteux:**

- Ne pas avaler.
- Tant que CICLOPIROX BIOGARAN 8%, vernis à ongles médicamenteux n'est pas sec, éviter tout contact avec les yeux et les muqueuses.
- CICLOPIROX BIOGARAN ne doit être utilisé qu'en application locale.
- Ne pas appliquer de vernis à ongles ordinaire ou d'autres produits cosmétiques pour les ongles sur les ongles traités.

**Utilisation d'autres médicaments**

Les interactions avec d'autres médicaments ne sont pas connues à ce jour.

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

**Grossesse et allaitement**

Le ciclopirox peut être utilisé au cours de la grossesse et de l'allaitement.

DEMANDER CONSEIL A VOTRE MEDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN AVANT DE PRENDRE TOUT MEDICAMENT.

**Conduite de véhicules et utilisation de machines**

CICLOPIROX BIOGARAN 8%, vernis à ongles médicamenteux n'a pas d'effet sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines.

### 3. COMMENT UTILISER CICLOPIROX BIOGARAN 8 %, VERNIS À ONGLES MÉDICAMENTEUX ?

**Posologie; mode et voie d'administration; fréquence d'administration**

Usage externe uniquement. Ce médicament est réservé à l'adulte.

Utilisez toujours CICLOPIROX BIOGARAN 8%, vernis à ongles médicamenteux comme indiqué dans cette notice. En cas de doute, consultez votre médecin ou votre pharmacien.

Après chaque utilisation, respectez les conditions de conservation ([voir paragraphe 5](#)).

Avant de commencer le traitement par CICLOPIROX BIOGARAN 8%, vernis à ongles médicamenteux:

- éliminez le plus possible du tissu malade de l'ongle à l'aide de ciseaux, d'un coupe-ongles ou d'une lime à ongles, **qui seront désinfectés après l'utilisation.**

Pendant toute la durée du traitement:

- Appliquez une couche fine de CICLOPIROX BIOGARAN 8%, vernis à ongles médicamenteux sur toute la surface de tous les ongles malades une fois par jour, de préférence le soir.
- Une fois par semaine au moins, avant l'application de CICLOPIROX BIOGARAN 8%, vernis à ongles médicamenteux, retirez la couche de vernis avec un dissolvant pour vernis à ongles du commerce.
- A chaque fois, éliminez le plus possible de bouts d'ongle malade.
- Evitez d'utiliser un vernis cosmétique.

**Durée du traitement**

La durée du traitement dépend de la gravité de l'infection.

La durée minimum de traitement est de 3 mois (mycose des doigts) et ne doit pas dépasser 6 mois (mycose des orteils).

En cas de doute sur la poursuite du traitement, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.

**Si vous oubliez d'utiliser CICLOPIROX BIOGARAN 8%, vernis à ongles médicamenteux:**

N'utilisez pas une dose double pour compenser celle que vous avez oublié d'appliquer. Poursuivez le traitement de la façon conformément [au point 3 de cette notice](#).

**Si vous arrêtez d'utiliser CICLOPIROX BIOGARAN 8%, vernis à ongles médicamenteux:**

**Si vous interrompez ou arrêtez le traitement trop tôt, votre mycose risque de réapparaître.** Si vous n'êtes pas certain(e) que votre affection de l'ongle s'est améliorée, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

### 4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, CICLOPIROX BIOGARAN 8 %, vernis à ongles médicamenteux est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet. Une dermatite de contact allergique (éruption cutanée de type eczéma) peut survenir, dont la fréquence n'est pas déterminée.

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si certains effets indésirables deviennent graves, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

### 5. COMMENT CONSERVER CICLOPIROX BIOGARAN 8 %, VERNIS À ONGLES MÉDICAMENTEUX ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne pas utiliser CICLOPIROX BIOGARAN 8 %, vernis à ongles médicamenteux après la date de péremption mentionnée sur le flacon.

A conserver à une température ne dépassant pas +30°C.

Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout à l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

### 6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

**Que contient CICLOPIROX BIOGARAN 8 %, vernis à ongles médicamenteux ?**

**La substance active est:**

Ciclopirox ..... 8 g

Pour 100 g de vernis à ongles médicamenteux.

**Les autres composants sont:**

Acétate d'éthyle, isopropanol, copolymère d'éther méthylvinilylique et de monobutylester d'acide maléique (GANTREZ ES 435).

**Qu'est-ce que CICLOPIROX BIOGARAN 8 %, vernis à ongles médicamenteux et contenu de l'emballage extérieur ?**

Ce médicament se présente sous forme de vernis à ongles médicamenteux. Flacon de 3 ml avec un pinceau.

**Titulaire**

BIOGARAN

15, boulevard Charles de Gaulle  
92700 Colombes

**Exploitant**

BIOGARAN  
15, Boulevard Charles de Gaulle  
92707 Colombes Cedex  
FRANCE

**Fabricant**

LABORATOIRES CHEMINEAU  
93, route de Monnaie  
BP16  
37210 VOUVRAY  
FRANCE

**La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est le 12/09/2014.**

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'Afssaps (France).